



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publié le 08/07/2025

ARRETE DU MAIRE N°2025-274

Pôle : Sécurité

PORTANT INTERDICTION D'ACCES A LA SCENE SITUEE SUR LA PLACE FRANCINE GARRIER

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2 et L2213-1

VU les pouvoirs de police administrative du maire en matière e sécurité publique

VU l'article R610-5 du Code Pénal

CONSIDERANT les défauts structurels présentés par le responsable Santé Sécurité Prévention des Risques Professionnels

CONSIDERANT la nécessité de prévenir tout accident,

CONSIDERANT qu'il y a urgence à prendre des mesures conservatoires pour garantir la sécurité des personnes

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de veiller, d'assurer la sécurité publique de ses administrés

ARRETE

ARTICLE 1 : A raison d'un défaut structurel accentué par les récentes conditions météorologiques, notamment l'alerte canicule, l'accès à la scène située place Francine Garrier sera interdit à toute personne, à l'exception du personnel habilité.

ARTICLE 2 : La présente interdiction prend effet à compter du mercredi 2 juillet 2025 à 07h00 et restera en vigueur jusqu'au samedi 5 juillet 2025 à 15h00.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera installée afin de sécuriser les lieux, avec la mise en place d'un système d'entrave par le Service Technique.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, Monsieur le Directeur du Pôle Animation, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 02 juillet 2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND
Pour le Maire empêché,
Marie-Laure WALTHER, 1^{ère} Adjointe

